

Les Égoèmes – Le Règlement



Article 0 – NOTES SUR LE RÈGLEMENT

Le présent règlement pose le cadre général des rencontres poétiques mensuelles “Les Égoèmes”.

Chaque édition est susceptible d’avoir ses propres spécifications précisées lors du lancement de la dite édition. L’organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement entre chaque édition.

Le présent règlement a été publié le 28/02/2022 et mis à jour le 24/03/2025

Article 1 – ORGANISATION

Les Egoèmes est un concours de poésie organisé sur Instagram par La Rathure (@larathure) sur le compte Instagram @lesegoemes et sur le site www.larathure.fr .

Article 2 – DATES DU CONCOURS

Le concours débute le premier jeudi de chaque mois lors de la publication du post révélant le thème du concours et ses éventuelles modalités particulières sur le compte instagram @lesegoemes (<https://www.instagram.com/lesegoemes/>) et prend fin le jeudi suivant à 12h00m00s (midi), heure française.

Article 3 – PARTICIPANT·ES/CANDIDAT·ES

Le concours est ouvert à toutes et à tous.

Une seule participation par personne est autorisée durant toute la durée du concours. Chaque participation ne doit correspondre qu'à un seul texte proposé.

Sont exclus de toute participation au concours le jury et l'organisation.

Le concours est limité à 50 participations par édition. Dans le cas où 50 participations respectant les modalités de participation définies ci-après seraient reçues avant la date de clôture, le concours se clôturerait automatiquement à la validation de la 50ème participation.

Article 4 – MODALITES DE PARTICIPATION

La participation à ce concours est gratuite (sans frais de participation).

Pour participer au concours, il est demandé aux participants de suivre les comptes Instagram [@larathure](#) et [@lesegoemes](#)

Pour participer au concours, le candidat devra déposer son texte via l'adresse mail :

egoemes @ larathure . fr (tout attaché)

Il est demandé aux participant·es d'envoyer le poème dans le corps du mail (pas en pièce jointe !)

en fournissant les informations suivantes :

- Titre du texte
- Pseudonyme ou nom de l'auteur
- Compte Instagram (@xxx)
- Adresse mail
- Le poème

Le texte déposé doit être rédigé en langue française.

Le format du poème est libre.

Présentation : la présentation n'importe pas. L'organisateur informe les participants que les textes seront formatés pour leur publication sur le site larathure.fr et lors de leur envoi au jury : police du site, taille 12, texte centré.

Les textes proposés doivent être inédits et n'avoir jamais été publiés via un quelconque média.

L'envoi d'un texte équivaut à l'acceptation du présent règlement et des modalités précisées sur les posts instagram relatifs au concours.

Les poèmes ne devront pas être diffamatoires ou inciter à la haine, les organisateurs se réservant le droit dans ce cas d'exclure toute participation.

Pour toute précision, les candidats sont invités à écrire aux organisateurs au moyen du formulaire de contact ou sur Instagram.

Article 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Le jury est composé d'au moins une personne et d'un maximum de trois personnes :

- Un à trois jury invité(e)s par l'organisateur.

Les trois jurys invités seront présentés sur Instagram quelques jours avant le lancement de l'édition dont ils sont jurys ou durant le déroulé du concours. Ils sont les lauréat·es de l'édition précédente

- L'organisateur, La Rathure. Dans le cas où les jurys sont trois sans l'organisateur, celui-ci n'intervient que pour départager d'éventuelles égalités.

Les poèmes seront évalués sur leur qualité poétique, leur originalité, leur rythmique, leur mélodie, leur respect du thème et des contraintes éventuellement imposées.

Les membres du jury, à l'exception de l'organisateur, recevront les textes anonymisés et formatés.

Les jurys et les participants s'engagent sur l'honneur à ne pas échanger sur les participations durant toute la durée du concours jusqu'à l'annonce des résultats.

Les conclusions du jury ne représentent qu'un avis subjectif sur les textes proposés.

Les lauréats seront annoncés sur le compte Instagram @lesegoemes

Article 6 – PRIX ET REMISE DES PRIX

Trois lauréats seront désignés par le Jury, sans classement entre les trois.

Chaque lauréat se verra doté d'un prix de 30 euros et sera membre de droit du jury de la prochaine édition.

Le versement du prix se fait par virement bancaire.

Article 7 – RESPONSABILITE – PUBLICATION

Les participants restent propriétaires de leur poème. Ils autorisent néanmoins les organisateurs à le publier, sans pour autant se prévaloir de droits d'auteurs, sur le site larathure.fr et sur le compte Instagram @lesegoemes (<https://www.instagram.com/lesegoemes/>) en mentionnant les auteurs.

À ce titre, les participants attestent bien être les auteurs des textes envoyés.

Les organisateurs mentionneront le nom ou pseudo des auteurs des poèmes dans le respect du droit moral de ces derniers et s'interdiront de procéder à toute autre utilisation que celles ci-dessus visées sans autorisation préalable de l'auteur.

Néanmoins les organisateurs précisent que entre la clôture du concours et l'annonce des résultats les textes seront publiés de manière anonymisée sur le site Larathure.fr.

Les auteurs s'engagent à ne pas publier sur d'autres médias les textes proposés lors du concours avant la révélation des résultats par les organisateurs afin de garantir l'anonymat des textes au jury.

Article 8 –ANNULATION DU CONCOURS

L'organisation se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de participation est jugé insuffisant.